

RAPPORT N° 05/6-20
au Conseil Municipal

OBJET

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

**ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES
AUX SPORTIFS DIONYSIENS CLASSES « ESPOIRS »
ET AUX PARTENAIRES D'ENTRAINEMENT**

I RAPPEL DE LA DELIBERATION DU 17 DECEMBRE 2004

Le Conseil Municipal a approuvé, lors de cette séance, le dispositif d'aide au sport de haut niveau qui s'articule autour de deux volets :

- le volet 1 consistant en une aide individuelle ciblée sur des sportifs dionysiens inscrits sur des listes arrêtées par le Ministère ;
- le volet 2 consistant en l'attribution d'un label Elite aux associations terminant dans les trois premières places du championnat de référence ou détentrices d'un titre régional en sports collectifs.

Le volet 2 ayant déjà été mis en œuvre lors de l'attribution des subventions votées au Budget Primitif et au cours des différentes DM, il convient à présent de valider les aides individuelles définies par le Conseil Municipal à partir des listes officielles arrêtées par le Ministre de la Jeunesse et des Sports.

II RAPPEL DU DISPOSITIF (VOLET 1)

3 listes nominatives arrêtées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports permettent d'identifier des sportifs évoluant au plus haut niveau de leur discipline :

- la liste des sportifs de haut niveau (catégories « élite », « senior », « jeune » et « reconversion »),
- la liste des « espoirs »,
- la liste des « partenaires d'entraînement ».

Ces listes ne correspondent pas de façon systématique à des classes d'âge déterminées, mais aux résultats obtenus par les sportifs aux compétitions de référence.

RAPPORT N° 05/6-20

Pour l'année 2004, 62 sportifs dionysiens, répartis de la façon suivante, figurent sur les listes arrêtées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports :

- Catégorie « senior » 4,
- Catégorie « jeune » 8,
- Catégorie « espoir » 48,
- Catégorie « partenaire d'entraînement » 2.

Le statut de sportif de haut niveau, tel qu'il est défini par les textes, confère à l'athlète figurant dans la catégorie « élite », « senior » ou « jeune » des aides accordées par l'Etat, la Région et le Département.

Par contre, les athlètes inscrits sur les listes « espoirs » et « Partenaires d'Entraînement » ne bénéficient d'aucune aide individuelle et spécifique au titre du haut niveau alors qu'ils représentent le potentiel en devenir des meilleurs athlètes d'une région donnée.

A la Réunion, les « espoirs » représentent 75 % des sportifs de haut niveau et bénéficient seulement d'une prise en charge pour 1 ou 2 billets d'avion par an, en fonction de la discipline, de la part du Conseil Général.

Compte tenu de cette situation, la Commune souhaiterait apporter son soutien aux Dionysiens figurant sur les listes « espoirs » et « partenaires d'entraînement », afin de leur permettre d'atteindre les catégories supérieures et d'accéder progressivement au statut de sportifs de haut niveau.

III LISTE DES BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF

Au 1er janvier 2005, la liste officielle des « espoirs » et « Partenaires d'entraînement » licenciés dans des associations dionysiennes est arrêtée et communiquée par les services de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

La Commune se propose d'attribuer à chacun d'eux une enveloppe de 500,00 €. Cette aide prendrait la forme d'un soutien financier individualisé formalisée par une Convention.

Le sportif, quant à lui, associerait son image, et donc sa notoriété, ainsi que ses compétences à la valorisation des actions de formation et d'animation organisées par la Commune.

Il s'engagera à :

- porter le logo de la Commune ;
- être présent à au moins 2 deux manifestations locales (type Gala des Champions, présentation annuelle des parrainés) ;

RAPPORT N° 05/6-20

- intervenir dans des actions ponctuelles dans les Ecoles Municipales de Sports ou en Ecoles Primaires.

Conformément à ces critères et aux données transmises par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, le total des bénéficiaires pour l'année 2005 s'élève à 49, dont 47 sportifs « espoirs » et 2 « partenaires d'entraînement ».

L'aide individuelle étant fixé à 500,00 € par an, le montant total de l'enveloppe à engager s'établit donc à hauteur de 24 500,00 €.

Vous trouverez joint en annexe le tableau de répartition des aides correspondantes.

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver les termes du Rapport ;
- 2° d'attribuer des aides individuelles aux sportifs dionysiens classés « espoirs » et aux « partenaires d'entraînement » au titre de l'année 2005 ;
- 3° d'approuver le tableau de répartition des aides.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL

.....

DELIBERATION N° 05/6-20
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005

OBJET

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

**ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES
AUX SPORTIFS DIONYSIENS CLASSES « ESPOIRS »
ET AUX PARTENAIRES D'ENTRAINEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-20 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Hervé MARODON, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les termes du Rapport.

ARTICLE 2

Attribue les aides individuelles aux sportifs dionysiens classés « espoirs » et aux « partenaires d'entraînement » au titre de l'année 2005.

ARTICLE 3

Approuve le tableau de répartition des aides.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le 22 SEP. 2005

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jean-Jacques MOREL

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DE SAINT-DENIS 2004/ 2005

JUNIORS

	NOM	PRENOM	DISCIPLINE	CLUB
01	FOUGEROUSSE	Pierre-Antoine	Bicross	VCSD
02	SICARD	Alexandre	Bicross	VCSD
03	PARMENTIER	Frank-Alexandre	Route	VCSD
04	HOAREAU	Sébastien	Route	VCSD
05	GERARD	Armand	Bicross	ACPR
06	TEYSSEBRE	Paul Henry	Tennis	BOTC
07	BEGUE	Mathieu	Tennis	TCM Champ-Fleuri
08	APTE	Stéphane	Paleta	PC Chaudron
09	BEFROI	Emmanuel	Paleta	PC Chaudron
10	BILLOT	Alexandre	Paleta	PC Chaudron
11	WELMANT	Loïc	Paleta	PC Chaudron
12	VALLY	Stéphane	Paleta	PC Chaudron
13	TAURAN	Aurélien	Paleta	AJC Camélias
14	TAURAN	Damien	Paleta	AJC Camélias
15	MAHABO	Johan	Paleta	PC Chaudron
16	IMAZOUTE	Damien	Paleta	PC Chaudron
17	FONTANO	Rodolphe	Paleta	PC Chaudron
18	DALIDAN	Dominique	Paleta	PC Chaudron
19	CARPAYE	idriiss	Paleta	PC Chaudron
20	MICHEL	Laurent	Athlétisme	RCSD
21	LECREES	Jean-Daniel	Athlétisme	RCSD
22	BON	Eléanore	Basket	BCD
23	ZEMIRE	Maëva	Basket	BCD
24	PAYET	Bruno	Basket	BCD
25	MONDON	Amandine	Basket	BCD
26	FOSSY	Grégory	Basket	BCD
27	ANDRIAMANJATO	Tsitry	Escrime	La Buse
28	ARMOUGOM	Ashid	Escrime	La Buse
29	VINCENOT	Mathilde	Escrime	La Buse
30	SEVAT	Quentin	Escrime	La Buse
31	PONET	Cécile	Escrime	La Buse
32	VALLIAME	Joey	Handball	Joinville
33	MORVILLE	Nicolas	Handball	Joinville
34	DALLEAU	Priscilla	Handball	Joinville
35	CERDAGNE	Etienne	Handball	Joinville
36	ALGOT	Julien	Handball	Joinville
37	BARDEUR	Romaric	Handball	Primat
38	VALLANT	Mickaël	Football	SDFC
39	TAIYAMA	David	Football	SDFC
40	DEMERY	Kerril	Judo	JCSD
41	CASIMIR	Anaëlle	Judo	JCSD
42	CAMLINDIA	A-Cécile	Judo	JCSD
43	CHAN LIAT	Steeve	Karaté	Okinawa ASS
44	CALINZINGOUE	Aurélie	Karaté	Centre étude
45	RAMSAMY	Christopher	Tennis de table	ASPTT
46	PITOU PLANTE	Jean-Baptiste	Tennis de table	CDTT
47	JEAN BART	Johanna	Gymnastique	Dionygym

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DE SAINT-DENIS 2004/ 2005

PARTENAIRES D'ENTRAINEMENT

	NOM	PRENOM	DISCIPLINE	CLUB
01	N'CHINDA	Ibrahim	Paleta	PC Chaudron
02	NATIVEL	Romuald	Paleta	CASE Chaudron

ATHLETES / DISCIPLINES

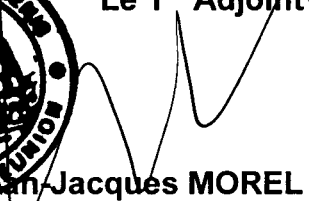
Cyclisme	02
Tennis	02
Paleta	12
Athlétisme	02
Basket	05
Escrime	05
Handball	06
Football	02
Judo	03
Karaté	02
Tennis de table	02
Gymnastique	01
TOTAL	47

PARTENAIRES D'ENTRAINEMENT / DISCIPLINE

Tennis de table	02
-----------------	----

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du jeudi 15 septembre 2005
et annexé à la Délibération n° 05/6-20

Pour le Député-Maire absent
Le 1^{er} Adjoint



Jacques MOREL

